

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
Approbation du Budget
Primitif 2023 du budget
annexe ZONES
D'AMENAGEMENTS

Date de la
convocation
du Conseil municipal

3 mars 2023

Service financier :
Jmb/dd/ma - 2023.022

SG-2023/03 - 03

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site Internet de la
collectivité le

31/03/2023

Par délégation du Maire
La DGS

C. CORNIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUINZE du mois de MARS à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 3 mars.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. TRAPATEAU, MM. GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, MM. YOUNSSI, SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. DETAMANTI à Mme BOUGRARA, Mme POMMIER à Mme MANSON, M. CAN à M. MORIN,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20 h 50

Le conseil municipal de la ville de Vernouillet, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2023 présenté par Monsieur Damien STEPHO, Maire ;

Recettes fonctionnement	ROB	AJUSTEMENTS	BP 2023
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	-		-
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	620 000,00		620 000,00
	620 000,00	-	620 000,00
Dépenses fonctionnement	ROB	AJUSTEMENTS	BP 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	610 000,00		610 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	10 000,00		10 000,00
	620 000,00	-	620 000,00

Le Budget Primitif 2023 du budget annexe ZONES D'AMENAGEMENTS est identique à ce qui a été présenté lors du ROB 2023.

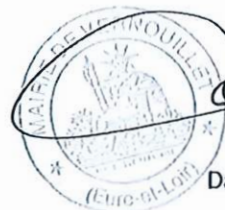
Après avoir délibéré, le conseil municipal,
APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023,
ET ONT SIGNE les membres présents,
Pour copie certifiée conforme ;

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20230315-2023-022-FIN-BF
Date de réception préfecture : 29/03/2023